

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 1361**

**77 – SEINE-ET-MARNE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

**Ventes et cessions**

833 983 331 RCS Meaux.

**ADS.**

*Forme* : Société par actions simplifiée (à associé unique).

*Capital* : 252800 EUR.

*Adresse* : 2, place Francois Mauriac, 77270 Villeparisis.

*Oppositions* : Article L.236-14 du code de commerce.

*Commentaires* : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale (Nouvelle réglementation) Pour la société absorbante : SANTEOL, SAS Au capital de 40.000 euros Siège social : Actipark "les Poteries 1" - 10 B Rue Cerf Berr, 482 738 184 R.C.S. Strasbourg, Pour la société absorbée : ADS, SASU Au capital de 252.800 euros Siège social : 2 place François Mauriac - 77270 Villeparisis, 833 983 331 R.C.S. Meaux, L'évaluation de l'actif et du passif de la société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1.832.720 euros, Passif : 754.600 euros L'actif net apporté est donc de : 1.078.120 Euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II du Code de commerce et dès lors que la société SANTEOL HOLDING SAS, société mère de la société absorbante et de la société absorbée détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal de commerce du traité de fusion, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée et de la société absorbante, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Prime de fusion : NEANT La date du projet commun de fusion : 22/11/2024. Les dates et lieux des dépôts au RCS au titre de chaque société participante : - Dépôt en date du 25/11/2024, au Greffe du Tribunal de Commerce de Strasbourg pour la société absorbante, - Dépôt en date du 26/11/2024, au Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour la société absorbée.,